

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue via la plateforme Zoom, le **mercredi 30 juin 2021** à compter de **18 h 30**.

PRÉSENCES :

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joanisse, Anne-Marie Loiselle, Jérôme Maltais

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Jennifer Carling, Annie Desaultels

Membres de la communauté : Micheline Marcotte Boucher, Dave Beaumont-Vaillancourt, Paul Loyer, Nathalie Dorais-Pagé, Caroline Plante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général, Madame Chantal Patrice, Directrice du Service des ressources matérielles et Madame Sara Duguay, Directrice du Services des ressources financières

ABSENCES MOTIVÉES :

Membre du personnel d'encadrement : Madame Josée St-Hilaire, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives

Membre parent : Madame Véronique Martin

Membres du personnel scolaire : Nancy Ménard

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C163-2106 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Madame Jennifer Carling s'adressa aux membres du conseil d'administration avant la clôture de la séance.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

C164-2106 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dave Beaumont-Vaillancourt que le procès-verbal du 10 mai 2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVIS DU 10 MAI 2021

Tous les suivis ont été effectués.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune parole au public.

C165-2106 ADOPTION DU BUDGET 2021-2022

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Draveurs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget pour l'année scolaire 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT le dépôt des paramètres de consultation les 20 et 26 avril 2021 établissant le cadre financier en vertu duquel le budget est préparé ;

CONSIDÉRANT la politique 56-13-01 « Répartition des ressources financières aux unités administratives et aux comités » ;

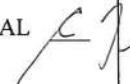
CONSIDÉRANT le dépôt des budgets des établissements adoptés par les conseils d'établissement respectifs ;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire en 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT les données ci-dessous qui ont été utilisées pour l'établissement de la subvention d'équilibre fiscal de la taxe scolaire de 31 945 906 \$:

Valeur des immeubles	Nombre d'immeubles	Nombre d'immeubles pondéré	Évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables
25 000 \$ et moins	2 619	2 558	19 516 465 \$
Plus de 25 000 \$	38 132	37 863	11 947 293 306 \$
Total	40 751	40 421	11 966 809 771 \$

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Évaluation uniformisée ajustée après exemption

11 000 721 806 \$

CONSIDÉRANT le produit de la taxe scolaire 2021-2022 au montant de 11 594 761 \$;

CONSIDÉRANT le taux de 0,1054\$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité de répartition des ressources et du comité de vérification ;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le budget équilibré de 229 107 884 \$ pour l'exercice 2021-2022 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité

COÛT DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DES APPRENTIS-SAGES

Madame Dufour informe que l'objectif initial de 2023 est remis en question étant donné les délais notamment dus aux échéances de la Ville de Gatineau. Pour l'instant, l'échéance est plutôt 2025. Cependant, une rencontre est prévue entre les différents acteurs (CSSD, ministère de l'Éducation et Ville de Gatineau) à la rentrée scolaire afin de pouvoir, si possible, respecter l'échéance initiale. On note qu'il s'agit essentiellement de contraintes administratives et non politiques.

L'avancement des travaux et du budget est présenté par mesdames Patrice et Duguay. On note que le montant des honoraires professionnels a été ajusté par le ministère. Les travaux avancent bien notamment sur la conception des plans.

**C166-2106 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET
DE DESTINATION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS 2021-2024**

CONSIDÉRANT que l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le centre de services scolaire établit chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès de la MRC des Collines de l'Outaouais, de la Ville de Gatineau et des municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts et du comité de parents du CSSD ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif de gestion, du Service du Secrétariat général et des communications et de la Direction générale ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT *JF*



IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Draveurs 2021-2024 et que copie de ce plan soit transmise au comité de parents, à la MRC des Collines de l'Outaouais, à la Ville de Gatineau ainsi qu'aux municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts.

Adopté à l'unanimité

C167-2106 ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022 POUR CHACUN DES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT les articles 39, 100, 101 et 211 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Centre de services scolaire des Draveurs de délivrer un acte d'établissement pour chacun de ses établissements ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Jennifer Carling que le Centre de services scolaire des Draveurs délivre à chaque établissement inclus au plan triennal 2021-2024 un acte d'établissement valide du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

C168-2106 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC DE CONSENTER UN DÉMEMBREMENT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ POUR UNE EXTINCTION PARTIELLE DE SERVITUDE DU LOT NUMÉRO CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX (5 996 670) DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS, BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC – ÉCOLE DU SOMMET

CONSIDÉRANT la construction de l'école primaire du Sommet en 2018 ;

CONSIDÉRANT le lot numéro CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX (5 996 670) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis de la municipalité de Val-des-Monts depuis le 10 janvier 2017 ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT que l'immeuble mentionné ci-dessus est affecté d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur des compagnies Bell Canada et Hydro-Québec datée du 13 mai 1956, lequel acte est publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, sous le numéro 120 349 ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs veut l'extinction partielle de la servitude ci-haut mentionnée afin que Bell Canada et Hydro-Québec renoncent expressément aux droits réels et perpétuels résultant de cet acte de servitude sur l'immeuble ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'alinéa 1 de l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*, lorsqu'un centre de services scolaire souhaite consentir un démembrement du droit de propriété une autorisation ministérielle est requise afin de consentir de toute servitude ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs désire obtenir l'extinction partielle de la servitude, laquelle s'effectuera maintenant sur une partie du lot 5 996 670 suivant le plan officiel du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull et dont l'assiette de servitude est plus amplement décrite à la description technique et son plan préparé par l'arpenteur-géomètre M. Marc Fournier en date du 10 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que le mandat d'extinction partielle et la modification de la servitude a été confié à la firme de notaire Desnoyers/Laroche ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Loiselle que le Centre de services scolaire des Draveurs dépose une demande au ministère de l'Éducation du Québec afin d'obtenir une autorisation à consentir un démembrement du droit de propriété (servitude) en vertu de l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* afin de poursuivre le processus du dossier et par la suite d'autoriser le président et la directrice générale à signer l'acte d'extinction partielle et modification de la servitude pour le lot numéro CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX (5 996 670) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull. L'emplacement est démontré en rouge sur un plan annexé aux présentes conformément à la Loi sur le notariat.

ET QUE tous les considérants fassent partie de la résolution.

Adopté à l'unanimité

C169-2106 ENTÉRINEMENT DES CONTRATS - MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

CONSIDÉRANT l'article 4 du règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » ;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » ;

CONSIDÉRANT les appels d'offres publiés conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions électroniques en présence de témoins et analyse de conformité par la Responsable de l'application des règles contractuelle (RARC) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Bourbonnais d'entériner les octrois de contrats pour chacun des projets décrits dans le document présenté.

Adopté à l'unanimité

C170-2106 COÛT SUPPLÉMENTAIRE – MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS ET RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS RÉFECTION DE BASSINS DE TOITURES – DIVERS ÉTABLISSEMENTS (DE L'ENVOLÉE, DU VALLON, CÉA DES DRAVEURS (L'ESCALE) ET SAINTE-BERNADETTE)

CONSIDÉRANT le projet de réfection de bassins de toitures dans divers établissements dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments et Réfection et transformation des bâtiments* ;

CONSIDÉRANT la résolution C122-2012 *Entérinement des coûts supplémentaires – Mesure Réfection et transformation des bâtiments – Réfection du bassin de toiture M1 – Édifice Sainte-Bernadette* ;

CONSIDÉRANT la résolution C145-2102 *Coûts supplémentaires – Mesure Maintien des bâtiments et réfection et transformation des bâtiments réfection de bassins de toitures – Divers établissements (de l'Envolée, du Vallon, CÉA des adultes des Draveurs (L'Escale) et Sainte-Bernadette* ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux au Centre d'éducation des adultes des Draveurs (L'Escale) ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la révision des coûts supplémentaires par la firme *LRAA + ACSL* ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Ann Ciura d'autoriser le coût supplémentaire pour le projet de réfection de bassins de toitures à l'édifice Sainte-Bernadette, au Centre d'éducation des adultes des Draveurs (L'Escale) et aux écoles de l'Envolée et du Vallon :

ÉTABLISSEMENTS	DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
CÉA des Draveurs (L'Escale)	Sur le parement de briques de la nouvelle fenêtre au bassin de toiture nouvellement refait, enlever les joints de mortier verticaux et y installer de nouvelle chantepleures.	1 627,00 \$

Adopté à l'unanimité

C171-2106 AMENDEMENT À LA POLITIQUE 57-01-01 « RÈGLES RELATIVES À L'OCTROI DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES, DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION »

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par l'Autorité des marchés publics au Centre de services scolaire des Draveurs concernant l'attribution de contrat de gré à gré ;

CONSIDÉRANT la modification à la clause 06) *Dispositions particulières* ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des instances concernées ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles ;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Desaultels :

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT *AF*

- d'amender la politique 57-01-01 *Règles relatives à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services, de technologies de l'information et de travaux de construction* avec les ajouts mentionnés à la clause 06) *Dispositions particulières* ;
- de mandater la directrice générale d'assurer la formation des employés travaillant en gestion contractuelle sur les exigences de la LCOP et des règlements pris pour son application sur la publication de l'avis d'intention prévu à l'article 13.1 de la LCOP, ainsi que sur les délais de publication des contrats publics au SEAO.

Adopté à l'unanimité

**C172-2106 AUTORISATION POUR LE MANDAT CONFIÉ AU CENTRE
D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES POUR L'ACHAT
DE POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS
(2021-7525-60) SUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une collecte d'intention d'achat sur les deux prochaines années pour le mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs neufs (2021-7525-60) par le Centre d'acquisitions gouvernementales du 2 juin 2021 au 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT l'estimation des besoins faite par le Service des ressources informatiques, clientèle et transport ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les centres de services scolaires de participer aux regroupements d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales ;

CONSIDÉRANT les économies financières que le Centre de services scolaire des Draveurs peut bénéficier par l'achat regroupé ;

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales lancera un appel d'offres public conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements* ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dave Beaumont-Vaillancourt d'autoriser le mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de postes informatiques et moniteurs neufs (2021-7525-60) d'une valeur approximative de 1 177 555,00\$ sur une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité

**C173-2106 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE
RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources ;

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Loiselle d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

INFORMATION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

On informe les membres du conseil que, suite au mandat confié au Service des ressources éducatives, il est recommandé d'ajouter une classe spéciale pour les élèves du primaire présentant un trouble de l'attachement.

**C174-2106 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ
D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

CONSIDÉRANT l'article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.) qui stipule que le centre de services scolaire doit instituer un comité d'engagement pour la réussite des élèves ;

CONSIDÉRANT l'article 193.7 de la L.I.P. qui stipule que le comité d'engagement pour la réussite des élèves a notamment pour fonctions :

- d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire ;
- de promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite ;
- de donner son avis au centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL 
INITIALES DU PRÉSIDENT 

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dave Beaumont-Vaillancourt d'adopter les recommandations émises par le comité d'engagement pour la réussite des élèves dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

C175-2106 ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est l'employeur de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a le devoir d'évaluer la directrice générale ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale est évaluée à partir du plan d'action de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation de la directrice générale ;

Il EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'approuver l'évaluation de la directrice générale telle qu'exprimée par le conseil d'administration et de la verser au dossier personnel de la directrice générale.

Adopté à la majorité

Abstentions :

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Jennifer Carling, Annie Desaultels

COMPTE RENDU DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE CONCERNANT LA PLAINE 005/CSSD/2020-2021

Madame Dufour présente le compte rendu de la plainte 005 traitée par la protectrice de l'élève.

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

PLAN ANNUEL DE GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURE 2021-2022 (PAGI) – INDICE DE VÉTUSTÉ

Madame Dufour informe les membres que le Service des ressources matérielles dépose chaque année son plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) au ministère de l'Éducation (MEQ). Le MEQ transmet annuellement au CSSD le rapport des cotes des indices de vétusté concernant l'état des bâtiments. Comparativement à l'an dernier, nous avons légèrement augmenté notre déficit, soit 0,5%.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT 

Le Plan annuel de gestion des investissements (PAGI) détermine les paramètres financiers attribués au CSSD. Le CSSD profite des subventions du MEQ afin de conserver un parc immobilier en bon état et de planifier des travaux d'envergure. L'indice de vétusté est un nombre en pourcentage qui caractérise l'état physique d'une infrastructure. Ainsi, l'indice de vétusté est le total du coût estimé pour tous les travaux de maintien des actifs devant être réalisé sur un horizon de 5 ans (y compris l'année en cours), divisé par la valeur de remplacement de l'actif inspecté.

La moyenne actuelle du tableau indique que le CSSD est à 10,16% ce qui est bon.

On précise que plus nous ajoutons des travaux d'envergure en dollars à faire, plus nous faisons diminuer la cote de bâtiment. Le pourcentage est basé sur la valeur des travaux déposés au MEQ versus la valeur de remplacement du bâtiment. On note également que le CSSD profite des subventions au maximum pour garder le parc immobilier optimal.

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FINANCEMENT À RECEVOIR
ET REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT POUR LE RÈGLEMENT DE
L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS**

Madame Laberge informe les membres que la subvention de financement est particulière aux centres de services scolaires de la province. La subvention de financement est une subvention à recevoir depuis 2008 qui évolue en fonction de quelques éléments, notamment la provision pour avantages sociaux futurs.

Pour une première fois depuis 2008, le ministère a versé aux centres de services scolaires une partie de la subvention, celle rattachée aux provisions pour avantages sociaux futurs avant 2010, soit 5,7 M \$. Ce revenu ayant été comptabilisé au fil des années, cette somme n'a pas d'impact sur les résultats 2020-2021. Il s'agit de liquidité supplémentaire pour le CSSD.

En contrepartie, le ministère nous demande d'utiliser ces liquidités pour rembourser l'emprunt effectué pour rembourser les parents suite au recours collectif. Ce montant est de 3 M \$. Tout comme le versement de 5,7M\$ cette dépense de 3M\$ a été comptabilisée en 2017-2018 et n'a pas d'impact sur les résultats 2020-2021. Il s'agit d'un paiement (et non une dépense) pour le CSSD.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CPE LA NACELLE

Madame Dufour informe les membres que le C.A. du CPE procèdera à l'ouverture des soumissions pour la construction du prochain édifice au début du mois de juillet. Les travaux pourraient alors commencer au mois d'août. On doit alors s'attendre à ce que le nouvel immeuble soit prêt pour le mois de décembre.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale pendant les mois de mai et juin 2021.

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Draveurs
30 juin 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
INITIALES DU PRÉSIDENT



DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/decisions-de-la-directrice-generale>

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

DÉMISSION DE MADAME JENNIFER CARLING

Madame Jennifer Carling annonce qu'elle n'est plus en mesure d'occuper le titre de membre du personnel scolaire (enseignant) au sein du conseil d'administration et ceci, parce qu'elle occupera un poste de direction adjointe par intérim pour l'année scolaire 2021-2022. Elle fera parvenir une lettre de démission au président prochainement qui prendra effet à la fin de la séance du 30 août 2021.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 30 août 2021 à 18 h 30.

C176-2106 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Plante que la séance soit levée. Il est 19 h 57.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest
Secrétaire général



Jérôme Maltais
Président